



## **Fadila Laanan désigne les membres du Conseil supérieur de l'Éducation permanente**

La ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, Fadila Laanan, a fait approuver par le gouvernement de la Communauté française, ce jeudi, l'arrêté portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'Éducation permanente (CSEP), qui sera installé dans les plus brefs délais et pourra ainsi commencer à travailler immédiatement.

En application du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente et de l'arrêté du gouvernement du 25 septembre 2009 relatif au Conseil supérieur de l'Éducation permanente, le nouveau CSEP a été constitué à l'issue d'un appel à candidatures et il se compose de :

- 25 membres effectifs et 25 membres suppléants représentatifs de la pluralité des associations reconnues à durée indéterminée ;
- 3 membres effectifs et 3 membres suppléants représentatifs de la pluralité des associations transitoirement reconnues.

*(Voir la liste des membres, vice-présidents et président désignés ci-dessous)*

Le Conseil supérieur de l'Éducation permanente a pour missions de :

- formuler, d'initiative ou à la demande du ministre en charge de l'Éducation permanente, du Gouvernement ou du Parlement de la Communauté française, tout avis et proposition sur la politique générale de soutien à l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente, ainsi que sur la promotion des associations reconnues en exécution du décret relatif à ce secteur. La consultation du Conseil est obligatoire en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique culturelle en matière d'éducation permanente.
- formuler tout avis sur la reconnaissance, le classement par axes, le subventionnement ou le retrait de reconnaissance et/ou de subventionnement des associations visées par ledit décret.
- formuler tout avis sur l'évaluation du contrat-programme des associations reconnues en vertu de ce décret.

Fadila Laanan se réjouit de la désignation des membres de ce Conseil supérieur de l'Éducation permanente, dont les travaux viendront utilement éclairer les décisions du gouvernement de la Communauté française et elle les remercie d'ores et déjà pour leur implication.

## **A. Sont désignés membres du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente pour un mandat de 5 ans :**

### 1° En qualité de responsables de Mouvements<sup>1</sup> :

- Yanic Samzun comme membre effectif pour l'ASBL Présence et Action Culturelles, et Dominique Surleau comme membre suppléante pour l'ASBL Présence et Action Culturelles ;
- Annick Thyré comme membre effective pour l'ASBL Centre d'Éducation Populaire André Genot, et Anne-Marie Andrusyszyn comme membre suppléante pour l'ASBL Centre d'Éducation Populaire André Genot ;
- Frédéric Ligot comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'Information et d'Éducation Populaire, et Fabrice Eeklaer comme membre suppléant pour l'ASBL Centre d'Information et d'Éducation Populaire ;
- Brigitte Laurent comme membre effective pour l'ASBL Action Chrétienne Rurale des Femmes, et Frédéric Possemiers comme membre suppléant pour l'ASBL Union Chrétienne des Pensionnés ;
- Catherine Sterck comme membre effective pour l'ASBL Lire et Ecrire, et Denis Lambert comme membre suppléante pour l'ASBL Ligue des Familles ;
- Sylvie Pinchart comme membre effective pour l'ASBL Femmes Prévoyantes Socialistes, et Leïla Mimouni comme membre suppléante pour l'ASBL Femmes Prévoyantes Socialistes ;
- Renaud Bellen comme membre effectif pour l'ASBL Groupe Socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel, et Eric Lumay comme membre suppléant pour l'ASBL Groupe Socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel ;
- Hafida Bachir comme membre effective pour l'ASBL Vie Féminine, et Jean-Michel Charlier comme membre suppléant pour l'ASBL Equipes Populaires ;
- Eliane Deproost comme membre effective pour l'ASBL Centre d'Action Laïque, et Fatima Bourarach comme membre suppléante pour l'ASBL Centre d'Action Laïque.

### 2° En qualité de responsables d'Associations reconnues au minimum dans l'axe 1<sup>2</sup> avec un impact territorial local :

- Thierry Demanet comme membre effectif pour l'ASBL Eco-Vie, et Marc Fichers comme membre suppléant pour l'ASBL Nature et Progrès.

### 3° En qualité de responsables d'Associations reconnues au minimum dans l'axe 1 avec un impact territorial régional :

- Marc Hordies comme membre effectif pour l'ASBL Etopia, et Jean Reiland comme membre suppléant pour l'ASBL Les Amis de la Terre ;
- Thierry Dock comme membre effectif pour l'ASBL Formation Éducation Culture, et Michele Galella comme membre suppléant pour l'ASBL ACLI Belgique.

---

<sup>1</sup> Les mouvements structurent plusieurs associations, sont actifs sur au moins trois axes de travail prévus dans le décret et sont présents sur l'ensemble de la Communauté française.

<sup>2</sup> Participation, éducation, formation citoyennes.

4° En qualité de responsables d'Associations reconnues au minimum dans l'axe 1, avec un impact territorial communautaire :

- Guy Bricteux comme membre effectif pour l'ASBL Centre Libéral pour l'Action et la Réflexion sur l'Audiovisuel, et Daniel Soudant comme membre suppléant pour l'ASBL Centre Libéral pour l'Action et la Réflexion sur l'Audiovisuel ;
- Philippe Bodart comme membre effectif pour l'ASBL Altéo, et Thérèse Kempeneers comme membre suppléante pour l'ASBL Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux ;
- Monique De Smedt comme membre effective pour l'ASBL ATD Quart Monde, et Jean-Pierre Pinet comme membre suppléant pour l'ASBL ATD Quart Monde ;
- George Barbé comme membre effectif pour l'ASBL Ligue Libérale des Pensionnés, et Marie Fontaine comme membre suppléante pour l'ASBL Ligue Libérale des Pensionnés ;
- Stephan Grawez comme membre effectif pour l'ASBL Média Animations, et Eric Znamensky comme membre suppléant pour l'ASBL Action et Recherche Culturelles.

5° En qualité de responsables d'Associations reconnues au minimum dans l'axe 2<sup>3</sup> :

- Serge Noël comme membre effectif pour l'ASBL Centre Socialiste d'Éducation Permanente, et Jean-Luc Degée comme membre suppléant pour l'ASBL Peuple et Culture ;
- Geoffroy Carly comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, et Jonathan Pringels comme membre suppléant pour l'ASBL Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active.

6° En qualité de responsables d'Associations reconnues au minimum dans l'axe 3(1)<sup>4</sup> :

- Christine Kulakowski comme membre effective pour l'ASBL Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, et Isabelle Legros comme membre suppléante pour l'ASBL Collectif Alpha ;
- Didier Joly comme membre effectif pour l'ASBL Solidarités Nouvelles, et Anne Van Landschoot comme membre suppléante pour l'ASBL Solidarités Nouvelles.

7° En qualité de responsables d'Associations reconnues au minimum dans l'axe 3(2)<sup>5</sup> :

- Jean Blairon comme membre effectif pour l'ASBL Réalisation Téléformation Animation, et Vincent de Coorebyter comme membre suppléant pour l'ASBL Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques ;
- Benoit Albert comme membre effectif pour l'ASBL Justice et Paix, et Axelle Fischer comme membre suppléante pour l'ASBL Justice et Paix.

8° En qualité de responsables d'Associations reconnues au minimum dans l'axe 4<sup>6</sup> :

---

<sup>3</sup> Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs.

<sup>4</sup> Production de services.

<sup>5</sup> Production d'analyses et d'études.

<sup>6</sup> Sensibilisation et information.

- Gisèle Marlière comme membre effective pour l'ASBL Association Socialiste de la Personne Handicapée, et Rébéka Mutombo comme membre suppléante pour l'ASBL Association Socialiste de la Personne Handicapée ;
- Anne Spitals comme membre effective pour l'ASBL Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes, et Xénia Maszowez comme membre suppléante pour l'ASBL Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes.

**B. Sont désignés membres du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente pour un mandat de 2 ans, en qualité de responsables d'Associations transitoirement reconnues :**

- Leyla Kose comme membre effective pour l'ASBL Eyad Maison de Turquie, et Pascale Missenheim comme membre suppléante pour l'ASBL Eyad Maison de Turquie ;
- Pierre Levêque comme membre effectif pour l'ASBL Formation Animation en Brabant Wallon, et Jean-Richard Degroote comme membre suppléant pour l'ASBL Formation Animation en Brabant Wallon ;
- Eric Nicolas comme membre effectif pour l'ASBL GRACQ – Les Cyclistes au Quotidien, et Mathieu De Backer comme membre suppléant pour l'ASBL GRACQ – Les Cyclistes au Quotidien.

**C. Est désigné en qualité de Président :**

- Yanic Samzun.

**D. Sont désignés en qualité de Vice-présidents :**

- Frédéric Ligot ;
- Thierry Demanet ;
- Catherine Sterck ;
- Guy Bricteux.

**Contact:**

**Pascal Sac**

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : [pascal.sac@gov.cfwb.be](mailto:pascal.sac@gov.cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)